



IMéRA - Institut Méditerranéen de Recherches Avancées

**ACCUEIL EN RESIDENCE 2011-2012
APPEL D'OFFRES**

Février 2010

INSTITUT MEDITERRANEEN DE RECHERCHES AVANCEES

2, place Le Verrier, 13004 MARSEILLE

Tél : 0033 (0)4 86 67 21 08

Fax: 0033 (0)4 86 67 21 09

Mail: contact@imera.fr

Web : www.imera.fr

A - LE CADRE SCIENTIFIQUE DE L'IMÉRA

L'IMÉRA s'est donné pour objectif de contribuer à la construction des nouvelles interdisciplinarités qu'ouvrent et qu'imposent les mutations du monde et des connaissances scientifiques, et cela en faisant se croiser les questionnements de ses résidents, de ses membres et des équipes de recherche de la région.

L'IMÉRA place au cœur de ses activités, [la condition humaine des sciences](#) :

On peut la penser à partir du cœur des sciences, qui est l'activité de recherche : c'est la relation entre créativité humaine et capacité de mise à l'épreuve (par la démonstration, par l'expérimentation).

On peut la penser à partir de l'insertion de la science (de ses théories, de ses modèles, de ses technologies) dans la condition humaine : c'est la relation entre cette neutralisation partielle des enjeux sociaux qui est nécessaire à la prise de distance de la recherche, et l'incorporation de ses résultats -et de ses institutions- dans les enjeux des histoires sociales.

A partir du cœur des sciences : le mathématicien qui s'interroge sur l'imagination mathématique, le biologiste qui s'interroge sur les exigences et les difficultés d'une expérimentation in vivo, l'astronome qu'inquiète la disproportion entre ce qui nous est accessible dans l'univers et ce qui échappe à nos formes de connaissance, le climatologue qui réfléchit sur la nécessité d'anticiper une variété de scénarios de changements climatiques tout en tenant compte de la sensibilité de chacun de ces scénarios à des données nouvelles, le scientifique qui aperçoit les potentialités esthétiques de sa recherche, pensent la condition humaine des sciences.

A partir de l'insertion de la science dans la société : le physicien qui se demande quelles contraintes le recours à des productions d'énergie centralisées et de très grands projets (un jour la fusion ?) fait peser sur les institutions politiques, le biologiste travaillant avec des médecins qui s'interroge sur les modalités de l'annonce des diagnostics, pensent la condition humaine des sciences, tout comme l'économiste qui se soucie de savoir quelles utilisations les acteurs humains vont faire de ses modèles - qui ne traitent que de faits stylisés et formalisés - ou l'historien qui se demande ce qu'il doit reprendre des narrations des témoins et ce que les médias vont sélectionner dans ses restitutions, l'artiste qui propose des modes de médiations entre des avancées scientifiques, une création esthétique et sa réception.

C'est à chaque chercheur de définir, à partir de ce qu'il ressent comme conditions de l'environnement interne et externe de sa propre pratique, ces perspectives de la condition humaine des sciences.

Les thèmes de recherche affichés par l'IMÉRA en 2010 sont les suivants :

- humain / non humain
- crise / risque / anxiété
- régulation
- réseaux complexes
- métamorphoses
- mer fragile, mondes précaires

Ces thèmes sont précisés à titre d'information. Les candidats sont laissés libres de proposer un projet en relation ou non avec ces thèmes.

B - L'ACCUEIL A L'IMÉRA

L'accueil en résidence à l'IMÉRA est ouvert aux chercheurs de toutes origines nationales et disciplinaires prêts à s'associer à un travail collectif sur les nouvelles interdisciplinarités, en particulier les interactions entre sciences humaines et sciences formelles et expérimentales, entre science fondamentale et science appliquée, entre art et science.

Les disciplines artistiques et littéraires sont incluses.

Les chercheurs, académiques et non-académiques, peuvent candidater sur l'un des types d'accueil selon leur statut.

L'appel à candidature est permanent, le comité de présélection en charge de la recevabilité des dossiers se réunissant deux fois par an. La sélection finale des dossiers de candidature est effectuée deux fois par an par le conseil scientifique de l'IMÉRA.

Pour participer à la prochaine phase de sélection des résidences 2011-2012, les dossiers de candidature doivent être envoyés à l'IMÉRA avant le 15 avril 2010.

L'institut sera particulièrement attentif aux candidatures originaires de la zone méditerranéenne.

Les projets sont évalués selon les critères suivants :

- La qualité scientifique ou artistique du projet ;
- Son caractère innovant : la nouveauté des problématiques et objets de recherche ;
- Son rapport avec la dimension interdisciplinaire de l'institut : la capacité à s'associer à d'autres domaines de recherche.

L'IMÉRA recherche des candidats ouverts aux autres disciplines de recherche, capables d'interroger et de déplacer leurs propres méthodes et questionnements pour rencontrer ceux des autres chercheurs.

Les attentes de l'IMÉRA vis-à-vis de ses résidents sont précisées dans **la Charte du résident** qui figure en annexe 1 de l'appel d'offres. Cette charte, dans sa version la plus actualisée, est également consultable sur le site web de l'IMÉRA.

Tous les candidats seront informés par écrit de l'issue de leur candidature, courant juin 2010.

C – QUATRE TYPES D'ACCUEIL PROPOSES

1- ACCUEIL INDIVIDUEL ACADEMIQUE DE COURTE ET MOYENNE DUREE - « fellow » (durée de 3 à 6 mois)

Cet accueil s'adresse à des **chercheurs et enseignants-chercheurs confirmés** (docteurs déjà en poste) qui pourront séjourner à l'IMÉRA pour une durée comprise entre trois et six mois.

2- ACCUEIL INDIVIDUEL ACADEMIQUE DE LONGUE DUREE - « senior fellow » (durée de 6 à 9 mois)

Cet accueil s'adresse à des **chercheurs ou enseignants-chercheurs seniors de haut niveau** qui ont la possibilité de se libérer plusieurs mois. Ils passeront une année universitaire entière à l'IMÉRA (9 mois) ou viendront plusieurs années consécutives pendant plusieurs mois, selon leur disponibilité, participant ainsi directement au travail collectif de l'institut.

3- ACCUEIL INDIVIDUEL NON ACADEMIQUE - « fellow » et « senior fellow » (durée de 3 à 9 mois)

Cet accueil s'adresse à **toute personne, hors université ou institution de recherche, intéressée par la démarche de l'IMÉRA et souhaitant s'y associer (chercheurs indépendants ou non statutaires, post-doctorants, artistes et écrivains).**

Chacun peut présenter un dossier de demande d'accueil pour la durée de son choix (courte, moyenne ou longue durée).

Concernant les artistes, ils sont invités à développer à l'IMÉRA une recherche en relation avec un projet d'œuvre. Les propositions de réalisation d'œuvres ne pourront pas être retenues : l'IMÉRA constitue un lieu de recherche et d'échanges entre les disciplines ; ce n'est en aucun cas un lieu de production.

L'institut pourra néanmoins favoriser la mise en relation du résident avec des structures dont la vocation est la production d'œuvres.

L'IMÉRA aura le souci d'assurer l'insertion de l'invité dans le milieu académique, et de lui fournir, si possible, le soutien des instruments et de l'expérimentation locale.

4- ACCUEIL COLLECTIF D'EQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES (1 à 4 semaines)

Cet accueil s'adresse à des **équipes multidisciplinaires constituées de chercheurs ou enseignants-chercheurs (pouvant comprendre un ou deux post- doctorants).**

L'IMÉRA sera particulièrement sensible à des candidatures d'équipes incluant de jeunes chercheurs.

L'objectif de ce court séjour est double :

- Favoriser la mise en place d'équipes multidisciplinaires pérennes,
- Dans le cas de jeunes équipes, aider à mettre en place et à concrétiser une réponse à appel d'offre de type ANR ou ESF.

Pour présenter sa candidature, l'équipe, composée de 3 à 6 personnes, doit être internationale et multidisciplinaire. Elle doit travailler sur un projet innovant.

La liste des documents à fournir pour constituer le dossier de candidature se trouve en page 5.

D – OFFRE DE L'IMÉRA

Pour les accueils individuels de type 1, 2 et 3 :

- L'IMÉRA prend en charge le voyage et le logement.
- L'IMÉRA verse une indemnité forfaitaire ou un salaire selon la position statutaire des candidats.
- L'IMÉRA organise un séminaire avec le résident, sur une thématique liée à son projet, avec la possibilité d'inviter plusieurs intervenants (prise en charge des frais par l'IMÉRA).

Pour l'accueil collectif de type 4 :

- L'IMÉRA prend en charge le voyage, le logement et les frais de séjour de l'équipe.

E - LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature sera rédigé de préférence en français ou en anglais, mais toutes les langues courantes sont recevables.

Il doit comprendre :

- **Pour un accueil individuel :**
 - la fiche personnelle de candidature « chercheur » ou la fiche personnelle de candidature « artistes et écrivains » (à télécharger sur le site),
 - un CV comprenant une liste de publications, d'expositions ou de créations,
 - le projet de recherche ou de création (5 pages maximum),
 - sauf pour les « senior fellows », au moins une lettre de recommandation d'une personnalité scientifique ou artistique, de préférence de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Pour l'accueil collectif d'une équipe multidisciplinaire :**
 - le formulaire de candidature de l'équipe (à télécharger sur le site),
 - la fiche personnelle de candidature pour chaque membre de l'équipe (à télécharger),
 - les CV des membres de l'équipe comprenant des listes de publications,
 - le projet de recherche collectif (5 pages maximum),
 - au moins une lettre de recommandation d'une personnalité scientifique, de préférence de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le dossier doit être adressé par courriel uniquement au directeur de l'institut :

Monsieur Emmanuel Girard-Reydet

contact@imera.fr

Tél : 0033 (0)4 86 67 21 08 - Fax : 0033 (0)4 86 67 21 09

Annexe 1 : LA CHARTE DU RESIDENT

1- Obligation de résidence :

Chaque chercheur invité a une obligation de résidence pour se livrer à ses travaux pendant toute la durée de son séjour. Cette obligation de résidence est compatible avec des absences occasionnelles. En dehors de cela, le résident dispose d'une entière liberté en termes d'horaires de travail.

2- Participation aux activités de l'IMÉRA :

Le résident s'engage à participer aux rencontres qui se déroulent dans le cadre du séminaire général de l'IMÉRA, et à toute autre manifestation (ateliers, colloques...) organisée par l'IMÉRA pendant son séjour.

3- Repas hebdomadaire :

Pour favoriser les échanges entre résidents, des repas en commun sont organisés par la direction de l'IMÉRA. Le résident s'engage sur la durée de son séjour à prendre un repas par semaine, le mardi midi sauf exception, avec les autres résidents et l'équipe de direction.

4- Restitution des recherches :

- *Le résident accepte de rapporter le contenu de ses recherches à la communauté scientifique de l'IMÉRA ;*
- *Il présente ses travaux au cours d'un atelier public de restitution ;*
- *Il remet un compte-rendu de ses activités avant la fin de son séjour ;*
- *Il accorde, à différents temps de son séjour, de courts entretiens enregistrés par vidéo pour rendre compte de ses travaux ;*
- *Il accepte de participer à des activités de médiation scientifique et culturelle en direction du grand public.*

5- Diffusion :

Le résident autorise l'IMÉRA à publier son portrait, son CV, les vidéos des entretiens et un recueil des travaux effectués.

Même si l'ensemble des résultats obtenus ou créés dans le cadre de son séjour à l'IMÉRA sont la propriété pleine du résident, l'auteur s'engage à mentionner le soutien dont il a bénéficié de la part de l'IMÉRA dans l'hypothèse de leur diffusion.

Le résident fournit à l'IMÉRA des copies des publications ou des images des productions issues de sa résidence pour les archives de l'institution.